

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Compte-rendu du Conseil Municipal

Jeudi 28 janvier 2021

Étaient présents : Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Monsieur Vincent DIEUDONNE, Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Thomas BRAY, Madame Nathalie BEDOGNI, Monsieur Bruno POLLET, Monsieur Romain CANTON, Madame Isabelle CLEMENT, Madame Lucile DUBOS, Madame Sigrid PELISSET, Madame Christelle MASSON

Étaient absents : Madame Thérèse VALENTE (pouvoir à Monsieur Romain CANTON), Monsieur Hadrien PICQ (pouvoir à Monsieur Jean-Noël BERTHOD), Monsieur Patrick DEVILLE-CAVELLIN (pouvoir à Monsieur Bruno POLLET)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGUET, Maire.

Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du C.G.C.T.)

Le compte-rendu de la séance du conseil du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

En préalable de l'ordre du jour, Emmanuelle BOISSET, directrice accompagnée de deux collaboratrices présentent l'association d'animation du Beaufortain (AAB). L'Association AAB (loi 1901) réunit des habitants impliqués dans la vie locale du territoire. Créée en 1973 dans le sillage du bulletin Ensemble, elle a pour objet de contribuer au développement du Beaufortain et à l'amélioration de son cadre de vie. En 1996, l'AAB a obtenu l'agrément "Centre social" de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie. Ainsi, elle se doit d'être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels. L'Association est financée par la Communauté d'Agglomération ARLYSERE, la Caisse d'Allocation Familiale de la Savoie et le Conseil Départemental de la Savoie, la MSA des Alpes du Nord, l'Etat et la participation des habitants. L'AAB a obtenu l'agrément Maison France Services au 01/01/2021. La Maison France Services offre ainsi la possibilité d'être accueilli sur le territoire pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. Un local permettant l'accueil et l'information des habitants avec la possibilité d'utiliser un poste informatique avec accès à internet, d'imprimer des documents, et accessible aux personnes à mobilités réduites. L'AAB propose également du soutien à la parentalité, une ludothèque itinérante, l'organisation du Festi jeux dont la prochaine édition est prévue sur la commune de Villard sur Doron. L'association réfléchit à un projet d'épicerie solidaire. Un travail est actuellement en cours pour formaliser une carte de solidarité locale afin de répertorier les aides possibles sur le territoire Arlysère.

Les élus questionnent les représentants de l'AAB sur l'opportunité d'un CCAS qui pourrait être une offre complémentaire. L'AAB se propose de porter la réflexion au niveau des 4 communes du Beaufortain.

A la suite, l'ordre du jour de la séance débute.

Point 1- Convention d'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Savoie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion au service intérim proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (CDG73) permettant la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. L'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim du CDG73.

Point 2- Avenant à la convention avec le Cdg73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant avec le Cdg73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire prolongeant le dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au terme de l'expérimentation nationale, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Ce dispositif est destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur, à l'amiable, sans coût pour la collectivité et dans des délais réduits par rapport à ceux habituellement nécessaires à la justice administrative.

Point 3 – Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents

Point 4 – Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et mandate le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (Cdg73) afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Point 5 – Convention de partenariat avec la SAEM « les Saisies village tourisme » 2021

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention annuelle à intervenir avec la SAEM au titre de l'année 2021, et notamment les missions traditionnelles de l'office de Tourisme : accueil/information, promotion et animation, ingénierie touristique.

1. Accueil / information :

- Maintien, organisation et animation du point info de Bisanne 1500 dans un local, mis à disposition gratuitement par la SPL Domaines skiables des Saisies, situé sur la station de Bisanne 1500
- Cette prestation concerne la présence et l'animation du point info par un agent d'accueil / animateur 12h/semaine. Cette prestation comprend 1 h d'animation et d'aide à l'installation du pot d'accueil de Bisanne 1500 qui se déroule normalement chaque dimanche soir.
- Le coût de la prestation d'accueil durant la saison hivernale est inclus dans la présente convention et ne fera pas l'objet d'une facture différenciée (sauf si une demande d'augmentation qualitative de l'accueil est sollicitée par la partie prenante)

2. Conseils en animations :

- L'objectif de cette convention est de pouvoir proposer et animer des animations spécifiques pour le site de Bisanne 1500 qui seront réactualisées tous les ans pour la saison d'hiver et la saison d'été
- Sera proposé chaque année à la commission tourisme de la commune de Villard sur Doron un programme d'animation spécifique pour le site de Bisanne1500.

3. Promotion :

a. L'objectif de cette mission est de rendre plus attractif le hameau en complément de la forte attractivité des Saisies. Cela passe par :

- Intégrer la station Bisanne 1500 dans les plaquettes : visibilité des liens entre les stations ;
- Rendre visible la station Bisanne 1500 sur le site web des Saisies
- Gérer les mises à jour de l'ensemble des rubriques des pages web Bisanne 1500
- Mise à disposition d'une double page promotionnelle dans la brochure Eté et Hiver de la station des Saisies.
- Mise à jour de la banque d'images de Bisanne 1500 en organisant des shooting photo été et hiver.

b. Accueil de journalistes :

Mettre en avant le charme et l'authenticité du hameau dans les communiqués, dossiers de presse et voyages de presse

c. Promotion des hébergements :

Assurer la mise en valeur des hébergements sur le hameau et dynamiser la fréquentation de ceux-ci

d. Promotion du hameau au sein du domaine skiable Espace Diamant

4. Ingénierie touristique

- Assurer le suivi de la fréquentation avec l’outil Observatoire de l’activité touristique (G2A)
- Assurer le suivi des comportements clientèles (G2A)

5. Bilan et Rémunération :

Au terme de sa mission, La SAEM fournira un bilan quantitatif, qualitatif et financier via le rapport annuel d’activité comme prévu dans le cadre de la DSP.

Point 6 – Convention État collectivités territoriales – appel à projets « Label écoles numériques 2020 »

Monsieur le Maire rappelle que suite à l’appel à projets du ministère de l’éducation nationale « Label écoles numériques 2020 » dont l’ambition est de faire en sorte que l’innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique puisse accompagner les territoires ruraux en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités, la candidature de la commune a été retenue.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » à intervenir avec les services de l’Éducation nationale de la Savoie laquelle soutient le financement d’équipements numériques de la classe, de l’école et d’équipement des élèves avec solution de classe mobile, dans le cadre d’une prise en charge de 50% du montant des investissements.

Questions diverses

- Point contexte Covid 19 et anticipation sur les répercussions budgétaires

Monsieur le maire évoque les conséquences de la situation sanitaire concernant le budget de la commune et notamment l’impact d’une diminution de la taxe de séjour, de la prise en charge financière des navettes Bisanne 1500 – Les Saisies ainsi d’une augmentation probable de la contribution de la commune au SIVOM.

- Information sur modification PLU

Monsieur le maire confirme que la commune souhaite apporter des modifications à son PLU sur les points suivants:

1. Plan de zonage

- Identification des bâtiments classés en zone Agricole ou Naturelle pouvant changer de destination, en application des articles L.151-11 et R.151-35 du code de l’urbanisme;
- Redéfinition de la limite entre les zones U et 2AU du chef-lieu, pour permettre l’extension de l’école ; cette évolution aura une incidence sur l’OAP du Chef-lieu (périmètre de la zone 2AU);
- Étendre légèrement la zone Urbaine sur le secteur du Bochon sur les parcelles C2028 et 2446 pour permettre la reconstruction et l’extension d’une ancienne bâtisse, au motif d’une erreur matérielle lors de l’approbation du PLU, qui n’a pas tenu compte correctement d’une demande suivie d’un avis favorable du commissaire enquêteur lors de l’enquête publique;
- Création d’une sous-zone pour permettre les activités de commerce/ restauration dans le secteur de la forêt/ Les Saisies;

2. Règlement :

- Éventuellement adapter quelques points du règlement de la zone Urbaine pour permettre le projet d’extension de l’école;
- Revoir, en zone Agricole, les modalités d’autorisation des constructions et installations touristiques;
- Autoriser dans tous les secteurs de la zone Agricole, c’est-à-dire y compris en zone Ap, les constructions et installations nécessaires au service public ou d’intérêt collectif;
- Revoir, en zone Agricole, la surface du logement de fonction de l’exploitant agricole;
- Autoriser, dans le secteur Ap, l’extension limitée des habitations existantes.

- Restauration scolaire

Suite à un bilan de l’enquête initiée par les parents d’élèves sur la restauration, Lucile DUBOS fait un retour des travaux de la commission école et les pistes d’amélioration à travailler pour les familles et notamment la réduction des coûts, les modalités d’inscription et de facturation.

- Avancée projet OAP ETRAZ – constitution d’un groupe projet

La commission village aménagement porte le projet. Des réunions se tiennent avec le bureau d’études qui travaille actuellement sur des scénarios d’aménagement intégrant du logement des activités de services/ commerces/ artisanat. Une enquête est disponible en ligne jusqu’au 15 février 2021. Informations sur le site internet et la page FACEBOOK de la commune.

- Location 122 rue du village

A l'issue d'un vote informel (13 voix pour, 2 contre et 1 abstention), le local situé au 122 rue du village est loué aux masseurs kinésithérapeutes de Villard sur Doron à compter du 1er février 2021 dans le cadre d'un bail professionnel.

La séance est levée à 20 heures 35.

Le Maire,
Emmanuel HUGUET